

Coopérer, un mythe ?

Coopérer : un contrat

Jean-Pierre Lepri
education-authentique.org

Co-opérer, c'est opérer¹, faire avec, conjointement...

L'idée générale est que coopérer concourt au bénéfice du bien commun et du bien de chacun. Elle sous-entend que ce que je veux atteindre par la coopération ne peut pas être atteint sans la coopération avec d'autres. Cela implique que chacun des « co-opérants » reconnaisse la même idée et le même but. La coopération est fondée sur une sorte de contrat tacite ayant pour objet un bénéfice commun et mutuel (un jeu « gagnant-gagnant »).

Ce « contrat » suppose alors la libre volonté des contractants, leur claire conscience des avantages et des inconvénients des moyens et du but poursuivi, leur capacité à imaginer et à anticiper leur participation au « groupe² »...

Cela suppose, par conséquent, que les contractants aient un comportement « décent » par rapport à l'obtention du bénéfice mutuel – qui fonde leur coopération. Et donc la nécessité de régulations – de règles –, d'un évaluateur de l'infraction, voire de sanctions, pour qui n'agirait pas dans le « bon » sens.

Mais chacun des contractants n'apporte pas la même contribution à l'atteinte du bien commun et individuel – pour diverses raisons, dont son âge, son expérience, son milieu, sa culture, etc.³. Cela introduit des apports inégaux, à compenser alors éventuellement par d'autres inégalités, comme, par exemple : à chacun selon ses besoins, à chacun selon ses (in)compétences, à chacun selon ses finances (donner « plus » aux « moins »)...

Enfin, cela suppose encore la possibilité de sortir librement du contrat, si j'estime qu'il ne me convient plus - ce n'est jamais que le corollaire de la condition d'y entrer librement.

La coopération présuppose des conditions bien particulières :

- convergence sur le bien commun et individuel à atteindre (et qui ne peut l'être individuellement)
- accord sur les méthodes pour l'atteindre
- respect des « règles » de fonctionnement

¹ Du latin *operari* – qui a donné notamment *ouvrier*. Mais dans un sens plus profond, la racine de « opérer », c'est – comme avec l'opéra – « œuvrer », faire une œuvre... ce qui est bien autre chose que simplement « agir », ou mieux, « faire »,.

² Le groupe est une illusion et une idéologie. *L'illusion groupale* a été conceptualisée par Didier Anzieu, dans *Le Groupe et l'inconscient*, 1975 : « Nous sommes bien ensemble, nous construisons un bon groupe, et nous avons un bon leader ».

³ Idées inspirées de Amartya Sen, *The Idea of Justice*, Penguin Books, 2010, p. 202-207.

- équité dans la répartition des apports et des bénéfices
- liberté des contractants
- etc..

Quand « l'union fait la farce »...

La coopération n'est pas un mode facile, ni nécessairement simple – au regard de ces quelques principes élémentaires. Et tout ce qui se nomme « coopérative » ou « mutuelle » n'en est pas une, pour autant – un ou plusieurs de ses principes n'y sont pas présents. Les déviations et les manipulations, les « farces », au demeurant fréquentes⁴, ne seront toutefois pas discutées ici.

La coopérative, en tant que telle, pas plus que son organisation interne, n'échappent à la question du pouvoir – ne fût-il qu'un pouvoir *de*⁵ ... – et de ses conséquences. L'atteinte de notre but commun se fait-elle au détriment d'autres humains ? au détriment d'autres groupes sociaux ? au détriment de la ressource naturelle ? etc.. Le pouvoir – même celui d'une coopérative – est asymétrique, par essence. S'introduisent donc nécessairement, outre la question des manipulations – cachées, par définition –, celle de la responsabilité, individuelle et collective.

Si coopérer est posé comme une valeur en soi, comme une valeur sociale et morale. – comme c'est souvent le cas en « éducation »⁶ –, alors la question du « pourquoi » ou du « pour quoi » coopérer se trouve éludée. Des nazillons coopèrent pour « casser » du juif, des voisins coopèrent pour se « défendre » des étrangers, des riches pour se protéger des pauvres... Et même si c'est au nom de l'« éducation », que de crimes ne sont-ils pas commis en son nom⁷ – en toute bonne foi le plus souvent.

Coopérer est inné

Certes, deux cents grenadiers élèvent, en un jour, l'obélisque de Louqsor – ce qu'un seul grenadier n'aurait pu faire en deux cents jours⁸. Et bien souvent : $1 + 1 = 3$; « la totalité est plus que la somme des parties » (Aristote).

Pourtant, des recherches récentes ont montré que la force mesurée sur une corde tirée par une dizaine de personnes est inférieure à la somme des forces que peut produire chaque personne individuellement⁹. Une manière d'expliquer, sans doute, que, parfois, le résultat du travail d'un groupe peut être inférieur à la somme des compétences de chacun – ou qu'en bande ou en foule, j'ai des comportements que je n'ai pas habituellement¹⁰.

⁴ Selon notre expérience.

⁵ Distingué d'un pouvoir *sur*.

⁶ OCCE, ICEM, pédagogies coopératives ou de groupe...

⁷ « *Frapper un animal, c'est de la cruauté ; frapper un homme, c'est un délit ; frapper un enfant, c'est de l'éducation* ». Cf. également les réflexions du CREA-Apprendre la vie : education-authentique.org

⁸ Joseph Proudhon, *Qu'est-ce que la propriété ?*

⁹ Source perdue. Conclusion de cette recherche : le groupe est proportionnellement moins puissant, moins pertinent, moins intelligent etc. que la somme des individualités, *dans les situations où le mérite de chaque personne est indécidable*.

¹⁰ La soumission à la majorité ou au leader du groupe a été mise en évidence par la psychologie sociale des années 1960 notamment – époque à laquelle se fixe également l'idéologie groupiste.

D'autre part, une mère fait, pour le bien de son enfant, ce qu'il ne peut encore faire lui-même. Elle ne se réfère, pour agir, à aucun « contrat » coopératif de bénéfice mutuel. Je peux avoir un comportement, non fondé sur les principes coopératifs de bénéfice mutuel, qui contribue à une plus grande justice, ou à une plus grande justesse, dans le monde.

Enfin, je ne peux vivre sans relations, j'ai besoin de me sentir exister, je suis un être social... La coopération, qu'elle soit troc ou amitié, économie ou affectivité, n'est pas, pour autant, toujours la meilleure réponse à ces besoins.

La question et la motivation ne se présentent donc pas en termes de coopérer ou pas ... Elle se pose, au fond, sur l'efficacité et sur la justesse de mes actes. Peut-être, coopérer sera plus efficace sur un point bien particulier, circonscrit en temps et en nature ? Peut-être, mes actes individuels auront davantage de poids ? Peut-être, un peu – inégalement – des deux ? Mais en aucun cas, pour moi, la coopération ne peut être, en soi, une valeur... La coopération ne peut être un objectif, mais, au mieux, un simple et éventuel moyen, parmi d'autres, de me sentir plus efficace et plus « utile » au service de ma vie et de la vie.

Coopérer m'est naturel – comme me le sont respirer ou apprendre –, chaque fois que cela a du sens pour moi. Je n'ai nul besoin de l'apprendre de quelqu'un qui saurait mieux que moi, pour moi, pour mon bien.

Organiser l'« apprendre » en éducation, c'est en dévier l'essence et l'effectivité – à la différence de l'apprendre de la langue ou de la marche, par exemple, qui ne sont pas, généralement, confiés à des pédagogues¹¹.

De la même manière, institutionnaliser ou organiser la coopération – un acte naturel, inné –, c'est en stériliser et en confisquer le sens.

Au bénéfice de qui ?

¹¹ Si on laissait aux pédagogues le soin exclusif d'initier les enfants à la manœuvre de la bicyclette, nous n'aurions pas beaucoup de cyclistes. Il faudrait, en effet, avant d'enfourcher un vélo, le connaître, c'est élémentaire, détailler les pièces qui le composent et avoir fait avec succès de nombreux exercices sur les principes mécaniques de la transmission et de l'équilibre. Après, mais après seulement, l'enfant serait autorisé à monter à vélo. Oh ! On ne le lancerait pas inconsidérément sur une route difficile. Les pédagogues auraient mis au point de bonnes bicyclettes d'étude, montées sur cales, tournant à vide et sur lesquelles l'enfant apprendrait, sans risque, à se tenir en selle et à pédaler. Ce n'est, bien sûr, que lorsque l'élève saurait monter à bicyclette qu'on le laisserait s'aventurer librement sur sa mécanique (Freinet, *Les Dits de Mathieu*, in *Œuvres pédagogiques, Tome 2*, Le Seuil, 1992, p. 163).